

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD DU 20 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, dûment convoqués par mail du 10 juin 2024, se sont réunis salle du Conseil à Nojals-et-Clotte sous la présidence de Monsieur Jean-François PIBOYEU, Maire de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD.

**Présents** : Mesdames, Messieurs : PIBOYEU Jean-François, BAGES Eléonore, LIGNAC Michel, GENDREAU Marielle, LANDAT Sébastien, VITRAC Sabrina, WAN-KERKHOVE Sylvain, LANDAT Jean-Gilles, MICOINE Jean-Paul, ORTEGA Anthony, MARIN Cécile, ROLAND Virginie, MERCIER Vincent, FIORE Ingrid, ALIA Marie, LEJEUNE Jacqueline, CHOUIPE Laëtitia, DELPIT Paul, BOIREAU Maud, GRAVES Ghislaine, ~~FLAYAC Bertrand~~, ~~BIDOU Colette~~, ~~MORON Pascal~~

**Absents excusés** : Madame, Monsieur : DELPIT Paul, FLAYAC Bertrand, BIDOU Colette, MORON Pascal

**Secrétaire de séance**, M. PIBOYEU propose Mme Cécile MARIN, qui accepte, et demande l'autorisation pour la présence de Mme Pauline CORDEAU, secrétaire administrative.

### **APPROBATION DU PV DE RÉUNION DU 18 AVRIL 2024 :**

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation dudit PV de réunion ; celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

### **1) Subvention exceptionnelle vétérans foot Beaumont**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention formulée par l'association des vétérans du football de Beaumont.

Après délibération, le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de **300 euros** à l'association.

### **2) Révision tarification périscolaire**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le tarif de l'accueil de loisirs périscolaires n'a pas été actualisé depuis 2015.

Il est proposé d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 les nouveaux tarifs comme suit :

<b>Quotient Familial</b>	<b>Prix à l'heure</b>
QF < 700	0,60 € / Heure
701 < QF < 1100	0,70 € / Heure
1101 < QF < 1400	0,80 € / Heure
QF > 1401 ou non allocataires CAF/MSA	0,85 € / Heure
Réductions :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• - 5 % pour les familles avec 2 enfants</li> <li>• - 10 % pour les familles avec 3 enfants et plus</li> <li>• - 25 % pour les enfants des agents CCBDP et municipaux</li> </ul>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Fixe** les prix énoncés ci-dessus
- **Dit** que ces tarifs sont applicables dès le 1<sup>er</sup> Septembre 2024.

### **3) AESH pause méridienne**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la prise en charge des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) revient à l'État sur le temps scolaire et sur le temps de pause méridienne dès la rentrée de Septembre 2024.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

### **4) PLUIH – enquête publique**

Monsieur le Maire rappelle que le PLUIH, ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat, est un document clé pour l'aménagement du territoire qui vise à coordonner les politiques d'urbanisme et de logement à l'échelle intercommunale. Une enquête publique se déroulera du 24 juin au 29 juillet 2024 pour consulter les plans et règlements ainsi qu'exprimer ses observations.

La procédure d'approbation du nouveau PLUIH devrait aboutir au premier semestre 2025 avec effet immédiat.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

## **5) Aliénation chemin rural Bourre**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 21 mars 2024, il avait été acté l'aliénation d'un chemin rural après enquête publique concernant le déplacement du chemin rural lieu-dit « La Loge » par l'aliénation de la partie délaissée en la cédant à Mme VAN DER VELDE Marleen – Section 310 C 942 pour une contenance de 9a 63ca et la création de la nouvelle portion de chemin rural par l'acquisition de parcelle cédée par Mme VAN DER VELDE Marleen – Section 310 C 934, 310 C 936, C 938, C 940 pour une contenance de 11a 96ca .

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. MAGNOL David, acquéreur des parcelles de Mme VAN DER VELDE, est le nouvel interlocuteur de la commune pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE que les opérations se fassent avec M. MAGNOL David aux lieu et place de Mme VAN DER VELDE.

## **6) Aménagement de la traverse de Sainte-Sabine**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que le marché public est clôturé et que l'analyse des offres a été réalisée. Les entreprises sélectionnées pour la réalisation des travaux sont les suivantes :

Lot 1 : VRD : ETR pour 489 293,02 € HT

Lot 2 : Plantations et mobiliers : GIRARDEAU pour 39 942,83 € HT

Les travaux débuteront le 2 septembre 2024 pour environ 6 mois.

Une convention tripartite sera signée entre la commune, le département et périgord numérique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **7) Construction terrains de padel et de tennis**

Pour la construction des terrains de padel et de tennis, le défrichement nécessaire a été approuvé par les services préfectoraux et a été effectué.

L'appel d'offres pour recruter les entreprises en charge de la "conception-réalisation" est actuellement en cours. Deux lots sont prévus :

- **Lot 1 : Construction de deux terrains de padel**
- **Lot 2 : Construction d'un terrain de tennis**

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la SEM 24, dans son projet photovoltaïque, demande à la commune d'acheter les grilles de ventilation pour les terrains de tennis.

M. le Maire indique que le coût des 2 grilles (pose comprise) s'élève à 800 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** d'acquérir les 2 grilles de ventilation pour le projet de couverture photovoltaïque d'un terrain de tennis et de deux terrains de padel

## **8) Place Polony**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Place Polony. L'appel à candidature pour le choix de la maîtrise d'œuvre est clôturé, l'analyse des offres aura lieu le 2 juillet 2024.

L'agence technique départementale a informé la DRAC du projet afin d'établir un diagnostic avec la nécessité de faire ou non des fouilles archéologiques.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

## **9) Inauguration Parc d'accueil Jacques DUTOUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'inauguration du Parc d'Accueil situé Rue Pasquet aura lieu le Vendredi 4 octobre 11h, s'en suivra un verre de l'amitié sous la halle Place Jean Moulin.

A cette occasion, ce parc sera baptisé Parc d'Accueil Jacques DUTOUR afin de rendre hommage à une figure locale qui a œuvré pour dynamiser Beaumont-du-Périgord. Notaire dans la commune, Maire de Beaumont du Périgord de 1959 à 1989 et Conseiller Général de 1961 à 1967 et de 1973 à 1979. Jacques DUTOUR a été à l'initiative de la réalisation du collège Léo Testut. Il a créé le 1<sup>er</sup> SIVOM de France en 1960 regroupant les communes du canton de BEAUMONT. Celui-ci a par la suite été transformé en District puis en Communauté de Communes jusqu'à sa fusion en 2013 avec les communautés du nouveau Canton de Lalinde pour devenir l'actuelle Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

## **10) Organisation élections législatives**

Le Maire rappelle aux élus l'importance de leur rôle dans l'organisation des élections et leur participation essentielle à ce processus. Les dates des élections législatives sont fixées au 30 juin et 7 juillet pour le 2<sup>nd</sup> tour.

## **11) CASSIOPEA**

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec la chargée des partenaires et relations publiques de l'association CASSIOPEA.

L'association propose à la commune des conventions de partenariats :

- Dans un premier temps, elle propose de passer une convention de partenariat Cassiopea téléassistance « Point Information ». Cette convention engagerait la commune à mettre à disposition gratuitement du conseiller en téléassistance, un bureau lui permettant de recevoir du public sur rendez-vous ;
- Dans un second temps, elle propose d'adopter une convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de Cassiopea à hauteur de 30 € par installation, soit 1 mois offert pour l'administré de la commune. Le Maire précise qu'il s'agit d'apporter un soutien aux habitants de la commune en favorisant la sécurité, la prévention et la lutte contre l'isolement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les deux conventions de partenariat ;

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions.

La séance est levée à 21 heures 00 minutes.